

# PRÉFACE

La sécurité est l'affaire de tous. Cela oblige chacun de nous, État, collectivités territoriales, citoyens, à prendre conscience de nos obligations. La crise sanitaire à laquelle nous faisons face ne cesse de nous le rappeler à chaque instant.

Face aux crises, la protection des populations est l'un des devoirs prioritaires de l'État. Cette politique de prévention et de sauvegarde nécessite de mieux connaître, de mieux comprendre. Pour mieux agir, il faut être mieux informé.

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) est le document de référence en matière d'information préventive. Il recense tous les risques naturels et technologiques identifiés pour chaque commune dans le département, en évaluant les conséquences sur les personnes et les biens, en rappelant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Avec cette mise à jour du DDRM, j'ai souhaité bien évidemment répondre à l'obligation réglementaire inscrite dans le code de l'environnement relative à l'information préventive. Par ce document, je tiens surtout à faciliter la prise de conscience de nos concitoyens face aux risques, favorisant ainsi le développement d'une véritable culture de sécurité civile commune.

Je souhaite aussi conforter le rôle des élus locaux qui sont au cœur des actions mises en œuvre en matière de sécurité civile. Sur la base des éléments du DDRM, chaque maire doit constituer le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). En outre, chaque commune doit disposer d'un plan communal de sauvegarde (PCS), document opérationnel destiné à l'organisation de la gestion de crise.



Je tiens enfin à remercier l'ensemble des services de l'État qui ont contribué à la refonte du DDRM, et à saluer l'engagement des agents publics qui œuvrent quotidiennement pour la sécurité de nos concitoyens

Je souhaite que ce document soit diffusé le plus largement possible, afin que tout le monde soit acteur de la sécurité civile, et que nous puissions développer ensemble une culture commune de la vigilance, de la prévention et de la protection. C'est aussi cela une fraternité républicaine agissante.

Cette nouvelle version du DDRM est disponible sur le site Internet des services de l'État. Enfin, au regard des enjeux actuels de modernisation de l'État, de respect de l'environnement et de réduction des coûts financiers, j'ai souhaité vous adresser ce document sous la forme d'une clé électronique.

Le Préfet du Doubs

Joël MATHURIN